



Photo: Jean Baptiste Koulemou



## Yogbouo

### Une mare sacrée protège la communauté de Gampa en Guinée

Auteur(s):<sup>1</sup> Cécé Noël Kpoghomou, Mamadou Diawara

Les peuples de la région forestière et montagneuse de la République de Guinée préservent aujourd'hui fièrement leurs coutumes. Parmi eux se trouvent les Manon qui conservent encore la mémoire locale, la tradition de leurs ancêtres. Le milieu socioculturel Manon se distingue par des traditions et pratiques culturelles relevant du patrimoine vivant. Celui-ci est constitué de l'héritage transmis de génération en génération sous des formes d'appropriation et d'interprétation liées à la fois au passé, au présent et à l'avenir.

La mare Yogbouo de Gampa est un exemple vivant de cette culture. Ce site sacré et ses alentours accueillent une flore et une faune remarquables composées d'une végétation de grands arbres et de diverses espèces menacées dont l'hippopotame et le chimpanzé. Plusieurs mystères, contes et légendes font de ce milieu un riche patrimoine culturel depuis des millénaires.

Compris entre 07°15 N et 08°50 W, le territoire de vie de Gampa a une superficie de 176 ha. Yogbouo, la mare sacrée de Gampa, est située à l'extrême sud-est de la Guinée, en bordure du village du même nom et à 22 km de Diécké, siège de la Société Guinéenne des palmiers à huile et d'hévéas (SOGUIPAH) et de la sous-préfecture. Elle est limitée au sud est par la rivière Mani qui trace la limite entre la République de Guinée et la République du Libéria, à l'ouest par la plantation industrielle de SOGUIPAH (qui borde le territoire de vie) et plus au nord par la forêt classée de Diécké située à 10 Km de l'APAC.

Ce territoire de vie est composé de la mare sacrée de 9,8 ha, d'une forêt d'initiation des hommes (37 ha), d'une forêt d'initiation des femmes (4,6 ha), d'une zone d'activités agricoles de subsistance (culture vivrière, jachère, élevage, pêche, cueillette et chasse) de 118 ha et d'une zone d'habitation de 6 ha.



176  
hectares



Communauté  
de Gampa  
1800 habitants

La mare sacrée Yogbouo est une « entité invisible », lieu de résolution des malheurs individuels et collectifs. Elle assure la protection d'environ 1800 habitants contre les forces néfastes et intervient dans de nombreux rituels thérapeutiques où les officiants responsables du site accueillent aussi des visiteurs d'autres communautés voisines ou lointaines.

Doté d'une riche biodiversité, cet écosystème offre un habitat de quiétude et de sécurité pour la faune. Ce milieu très humide est favorable au développement des différentes formes de vie et constitue en cela une véritable richesse écologique en raison de sa

<sup>1</sup> Cécé Noël Kpoghomou est le Président de l'ONG **REGUIZOH**, Membre du Consortium APAC.

Mamadou Diawara est le Directeur Exécutif de l'ONG **Guinée Ecologie**, Membre du Consortium APAC.

**Collaborateurs:** Domou KPAMOU (logistique); Jean Baptiste KOULEMOU (photographie); Pépé Ouro KPOGHOMOU (cartographie); Amara KOUROUMA (cartographie).

Edition: Christian Chatelain

« L'initiation dans la forêt sacrée est l'expérience la plus passionnante de notre existence, et la plus vivante de notre communauté. Dans les forêts d'initiation on retrouve et on renforce nos valeurs. Et c'est auprès de la mare Yogbouo que l'on trouve des solutions, grâce à nos prières et offrandes ».

Pé Gbilimy, de la communauté de Gampa



proximité avec la **forêt classée de Diécké** (une aire protégée d'état, de 64 000 ha). La zone est considérée d'importance pour les oiseaux, et aussi parce qu'elle héberge de grands mammifères menacés, comme l'hippopotame pygmée, plusieurs espèces de poissons, de crabes et de reptiles, en particulier pythons et crocodiles, formant ainsi un refuge pour les grands mammifères en provenance du Libéria voisin.

### Les gardiens de la mare sacrée

L'histoire de la mare de Gampa, porteuse de valeurs significatives en termes de biodiversité, de bénéfices écologiques et de valeurs culturelles, volontairement conservées par la communauté locale, est une véritable révélation.

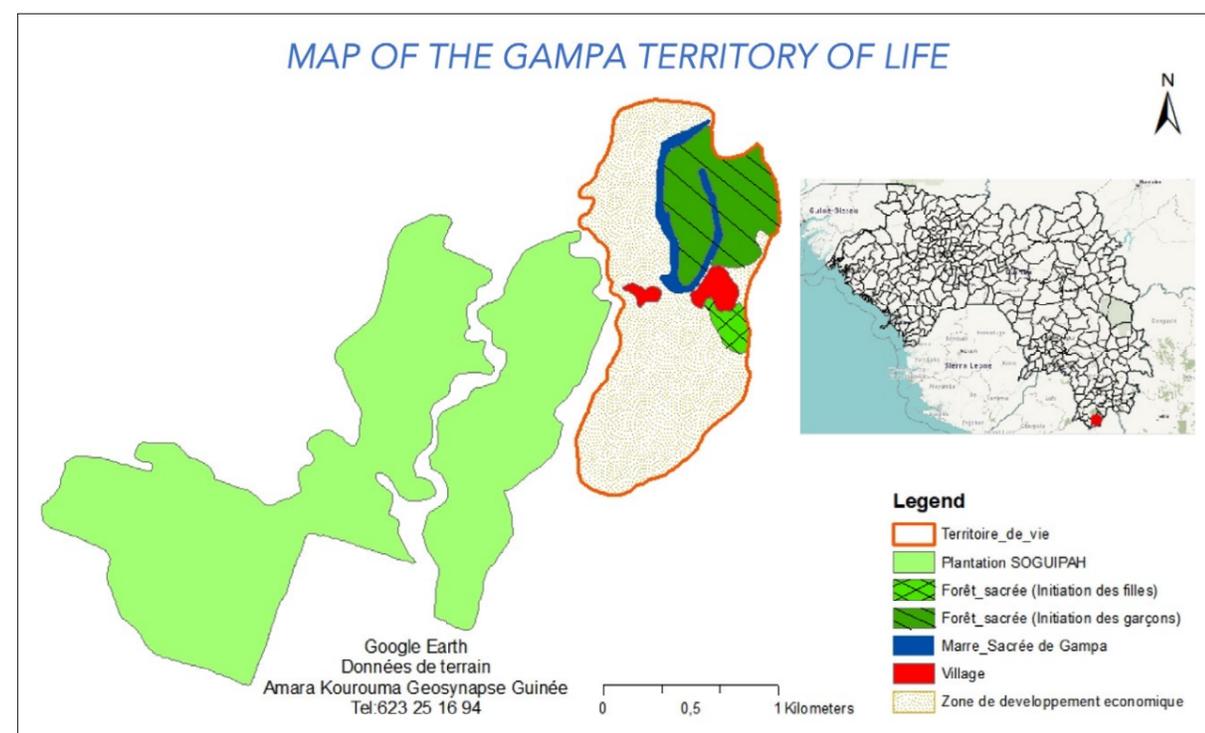
Selon le patriarche Nyan Mizi Simmy, des femmes de Gampa auraient pris l'initiative d'effectuer la pêche à la nasse dans cette mare sans aucune autorisation. A leur descente dans l'eau, elles ont toutes disparues et n'ont jamais été retrouvées. Et les villageois se sont mis à pleurer et à se lamenter devant cette perte cruelle d'où son nom Yogbouo, donné par les locaux et qui signifie « trop de pleurs » en Manon. C'est depuis cet événement

que la mare est entrée dans le domaine du sacré et que l'on procède à des offrandes aux esprits pendant les cérémonies.

Dans la région, les sites sacrés sont la propriété exclusive d'un clan ou d'une tribu (Maomy, Sandy, Mamy, etc.) qui y effectuent des sacrifices en hommage aux ancêtres pour implorer leur secours en vue de la satisfaction d'un besoin ou pour sortir d'une impasse. Ces forêts symbolisent aussi un événement vécu par un ancêtre, soit à la suite d'un succès ou d'une défaite guerrière, cela étant d'ailleurs à l'origine du totémisme.

### Totémisme

Chez les Manon, les familles sont patriarcales et organisées en clans patrilineaires. Un clan désigne l'ensemble des descendants d'un ancêtre mythique associé à une ou plusieurs espèces, animales ou végétales, qu'il est interdit de manger ou de tuer. Par exemple, les Maomy ne mangent pas de viande de panthère et les Sandy ne mangent pas la chair du boa constrictor. Les Manon désignent ces proscriptions par le terme « totem ». Ces interdits alimentaires concernent des animaux ou des végétaux. On trouve également



Carte du territoire de vie de Gampa (contour brun) à côté des plantations de palmiers de SOGUIPAH.  
Carte: Amara Kourouma.



Photo de famille des gardiens et gestionnaires de la mare de Yogbouo. Photo: Jean Baptiste Koulemou

l'interdiction de s'asseoir sur une natte faite d'une herbe déterminée chez certains clans et l'interdiction de se vêtir de boubous et de pagnes à rayures pour les membres du clan Loua, par exemple. Chez la plupart des peuples de la forêt, l'infraction à l'interdit entraîne une enflure du corps ou la gale ou toute autre maladie de peau, signes de la souillure.

En général, aucune intervention divine ou supraterrrestre ne caractérise l'origine de ces différents interdits et chacun d'eux possède une origine différente. Cependant, il faut noter que dans ces résidences forestières de Guinée, des traditions intéressantes propres à chaque communauté tentent d'expliquer l'origine du totémisme. Les motifs d'adoption des interdits peuvent être classés en quatre rubriques: familiarité ou ressemblance avec l'homme; indications données par le devin; services rendus; crainte. En milieu Manon, la forêt sacrée constitue un temple du fétichisme, un sanctuaire où se déroulent des rites secrets et des cérémonies.

Chez les Manon de Gampa, la relation avec le milieu aquatique et l'îlot de forêt qui l'entoure est une relation de dépendance pour la survie. Chaque individu (homme ou femme) de ce clan a son binôme correspondant dans la forêt ou la mare, parmi les animaux sauvages, aquatiques et les poissons, et est seul à connaître le secret de comment se métamorphoser en cet animal (homme-antilope, homme-panthère, homme-boa,

femme-silure, etc.). C'est la raison pour laquelle les populations autochtones Manon sont résolument attachées à l'écosystème dans leur territoire, le considérant comme une source fondamentale de vie.

### Le conseil des sages

A Gampa, l'autorité traditionnelle occupe une place importante dans la gestion du territoire et organise la gouvernance de la communauté villageoise. La communauté est dirigée par un chef coutumier et obéit à deux structures organisationnelles de base, une verticale et une horizontale: (1) la famille vivant dans un même foyer, la famille étendue, la lignée et le clan constituent la structure verticale; (2) la confrérie des officiants responsables du culte sacré constitue la structure horizontale. Il y a une relation intime entre ces deux structures qui se complètent dans le processus de gestion des affaires communautaires et de l'exploitation des ressources de la mare et de tout le territoire de vie.

Un conseil des sages assure la gouvernance des ressources locales car il est en charge de prendre les décisions pour la gestion de toutes les ressources naturelles du village. Ce conseil prend aussi des décisions sur toutes les questions sociales y compris la gestion des conflits et des litiges. Le conseil peut porter la voix de la communauté auprès de l'État pour exprimer les préoccupations ou les besoins de la communauté.

L'État, quant à lui, respecte l'existence de la mare en tant que patrimoine communautaire. En cela, la loi **Fondamentale de Guinée en son article 19** stipule que « le peuple a un droit imprescriptible sur ses richesses, [...] sur la préservation de son patrimoine, de sa culture et de son environnement ».

Les règles de gestion coutumières sont dictées et appliquées par le conseil des sages, qui les prend lors du conseil de village. Sont concernées par exemple les périodes de pêche, de récolte des fruits sauvages, la fixation des dates des cérémonies rituelles ou initiations. Ici, les règles locales sont établies pour une meilleure conservation du patrimoine. Ces règles concernent des interdits d'exploitation et de consommation de certaines espèces de plantes et d'animaux en fonction des périodes de l'année. La limitation de l'accès à certains sites sacrés, en dehors des rituels et/ou des pêches collectives annuelles, est strict. Aucune autre forme d'activité n'est permise dans les domaines réservés uniquement à une catégorie de personnes portant un tatouage spécifique.

Les systèmes coutumiers de gestion des ressources sont dominants dans les zones rurales où la terre et les



**Nyan Mizi Simmy** (Président du conseil des sages) sur les règles et sanctions relatives à la mare sacrée.

ressources sont inaliénables, et où l'accès à la terre est garanti par l'identité sociale et l'appartenance au groupe lignager. Dans la région de Gampa, le droit coutumier est sous le contrôle des familles et des lignages qui ont le statut historique et social de « premiers occupants » : ils ont des droits d'accès et de contrôle sur l'utilisation et la gestion des ressources.

### La conservation de la biodiversité

La forêt qui entoure la mare sacrée, de type primaire à végétation ligneuse, abrite de gros arbres tels que les *Irokos* (*Milicia excelsa*), les *Parkia biglobosa*, et le *Bombax costatum*. La faune du territoire comprend plusieurs espèces d'animaux et de poissons qui restent pour le moment représentatives de l'écosystème forestier de la sous-région (buffle, guib harnaché, plusieurs espèces de céphalophes et de primates dont le chimpanzé, le colobe blanc et noir, le colobe bai, le *cercopithèque diane*), ainsi que l'hippopotame et la panthère. Par ailleurs, la faune entomologique y est également très riche.

En pays Manon, le monde végétal et animal constitue un patrimoine laborieusement acquis depuis plusieurs millénaires et utilisé dans le traitement de plusieurs maladies humaines et animales: En outre, certaines espèces sont connues pour leurs vertus alimentaires. Une ressource vitale est l'huile de palme naturelle (*Elaeis guineensis*), principale source d'huile alimentaire en région forestière. Ses rameaux sont aussi utilisés pour



Les gardiens de la mare pendant une réunion. Photo: Jean Baptiste Koulemou

les toitures des huttes et des cases. Le raphia (*Raphia sudanica*) produit le vin du même nom, élément majeur d'identité et de fierté. Il sert de boisson alcoolisée consommée généralement en groupe pour stimuler la réalisation des travaux champêtres, les cérémonies de mariage, les baptêmes et autres occasions de réjouissances. Sa sève, brute ou élaborée, entre également dans le traitement de la rougeole.

En dehors de leurs multiples intérêts sociaux et culturels, les populations tirent de cette mare et de ses forêts adjacentes plusieurs services économiques et environnementaux : production de poisson et de bois d'œuvre pour la construction, l'énergie et la protection des habitations contre les vents violents et les aléas climatiques. La forêt environnante est donc considérée par la communauté comme un véritable « poumon vert » qui leur permet de vivre.

### Menaces et réponses

Actuellement, devant la pression foncière croissante des plantations de palmiers à huile et d'hévéas de la grande société industrielle SOGUIPAH, présente dans la région depuis 1987, diverses espèces animales ou végétales de la mare sacrée et de ses écosystèmes associés se trouvent menacées. La situation est encore plus désastreuse concernant le bois d'œuvre Iroko qui est exploité abusivement aux alentours.

Par ailleurs, les religions (islam et christianisme) ont une forte influence qui génèrent des perturbations capables de provoquer de profonds bouleversements dans les rapports hommes-nature et les systèmes de valeurs et de croyances qui en découlent. L'influence croissante de ces religions, ainsi que l'éducation formelle, ont entraîné une diminution sensible des espaces de forêts sacrées et un abandon progressif des usages et coutumes par la communauté. Par exemple, des rituels en forêt sacrée qui duraient généralement sept ans ont été aujourd'hui réduits à seulement trois mois.

Une autre menace est la diminution d'année en année de la quantité d'eau contenue dans la mare, dû probablement à la déforestation à proximité et aux effets du changement climatique. Cela est une grande préoccupation de la communauté qui se trouve relativement démunie pour y faire face par manque de mesures d'accompagnement.

Mais le conflit principal autour de la mare de Gampa reste celui de la société SOGUIPAH. En effet, selon



**« La Communauté et la société industrielle SOGUIPAH ont des objectifs diamétralement opposés : nous cherchons à protéger nos ressources à travers l'application de nos règles coutumières mais, eux, c'est le contraire. Ce qui les intéresse c'est l'extension des plantations de palmiers pour nous faire perdre en fin de compte nos terres cultivables, nos sites sacrés et notre identité culturelle ».**

Gnan Sanko, responsable de la jeunesse de Gampa



les habitants de Gampa, cette société avait sollicité à l'État, dans les années 1990, une portion de l'îlot forestier situé au milieu de la mare pour étendre ses plantations de palmiers. Cette demande avait été rejetée par la communauté de Gampa, ce qui avait évité l'expropriation d'une partie du territoire. Le rejet de la demande de cette société provient de la structure coutumière locale qui reste encore jusqu'à présent solide face à l'influence de l'État central.

La relation entre la SOGUIPAH et les communautés riveraines est aujourd'hui encore véritablement conflictuelle à cause de l'opacité dans la gestion et la non-application des différentes conventions de collaboration, dont celle élaborée le 19 juin 1986, qui protège en particulier les lieux de culte et les terres réservées pour les travaux champêtres et les plantations villageoises.

Dans un mémorandum adressé au président de la République et publié dans le journal local « Ziama-Info » du 30 janvier 2014, sous le titre « **SOGUIPAH: La colère des communautés locales** », Michel Sonomy, porte-parole de la jeunesse, écrit : « Les différentes conventions

*de collaboration signées entre la SOGUIPAH et la population des deux communes rurales ont été dissimulées par les responsables de l'entreprise à tel point que personne à Diécké et à Bignamou [deux communes rurales voisines dont les territoires sont occupés par SOGUIPA] ne peut définir clairement la responsabilité sociale et environnementale de la société envers ces communautés. [...] Les populations des deux localités se trouvent confrontées à d'énormes difficultés dont, entre autres, l'insuffisance des mesures de protection de l'environnement... »*

Malgré ces menaces, des opportunités de développement des APAC-territoires de vie en Guinée résident dans la volonté affichée des communautés locales à préserver leur patrimoine naturel et culturel, dans l'importance de la valeur des biens et des services générés par leurs territoires et zones conservés collectivement, dans la satisfaction spirituelle et socio-culturelle, dans le fait que la législation des collectivités locales prend en compte l'avis des autorités coutumières et que la coopération internationale appuie les initiatives communautaires.

### Gampa: une vision pour le futur

Selon un ancien fonctionnaire en retraite, Ouo Sangbalamou, pour opérer les changements requis et hisser la question de la mare de Gampa au rang des priorités nationales, « il faudra favoriser les synergies



Les jeunes apprennent la pêche traditionnelle.  
Photo: Jean Baptiste Koulemou

*avec d'autres projets et programmes nationaux œuvrant dans le même sens ou pour des causes similaires et mobiliser d'autres institutions. Egalement, il faudra renforcer la conscience des jeunes sur l'importance des savoirs et pratiques ancestrales endogènes, comme par exemple les forêts sacrées et la transmission des connaissances traditionnelles, deux sujets parmi les plus importants en milieu Manon ».*

Pour Mr. Nyasson, un représentant de la jeunesse, il faudra « mettre en place un système de financement durable pour la mare sacrée et les écosystèmes associés, afin de conserver à long terme la biodiversité et les espèces menacées qu'ils contiennent ». Pour Mr. Togba Zomou, membre du conseil des sages, il faudra aussi « renforcer la protection légale et physique de cette zone forestière clé [forêt d'initiation des garçons et des filles], non seulement parce qu'elle abrite des plantes et animaux totems et d'autres espèces, mais aussi parce qu'elle est une zone importante pour les services écosystémiques rendus par la zone de transition entre la mare et la forêt classée de Diécké ».

Pour ce faire, les communautés locales ont aujourd'hui besoin du soutien des organismes internationaux, des gouvernements nationaux et de la société civile en général afin de les aider à relever les défis, anciens et nouveaux, en particulier dans le contexte de crises environnementales, sanitaires ou sociales à venir. Ces crises ont un sérieux impact sur le revenu du paysan qui est parfois contraint de puiser à même ses réserves de semences pour s'alimenter ou de se tourner vers

d'autres activités illicites comme le braconnage et la pêche illégale dans les zones conservées. Pour éviter cela et aider au mieux la population de Diécké et Bignamou, les solutions proposées sont:

- promouvoir des cultures maraîchères sur de petits périmètres irrigués et gérés par des collectifs de femmes ;
- promouvoir la pisciculture villageoise en vue d'améliorer la capacité de résilience des communautés locales de Gampa ;
- renforcer la conservation traditionnelle de la mare sacrée de Gampa par les populations autochtones en valorisant les règles traditionnelles en la matière ; et
- soutenir la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel des forêts d'initiations des hommes et des femmes sur le territoire de vie de Gampa.

#### Références:

Debonnet Guy, Collin Gérard. 2007. **Rapport de mission de suivi réactif UNESCO/IUCN à la Réserve Naturelle Intégrale des Monts Nimba, République de Guinée**. World Heritage Centre/IUCN.

Germain, Jacques. 1984. **Guinée : Peuples de la forêt. Historique du peuplement Manon**. Paris: Académie des Sciences d'Outre-Mer.

Ziama Info Journal, 30 Jan. 2014. **La colère des communautés locales**.



**François Saoromy** raconte des conflits avec l'entreprise SOGUIPAH.



La mare Yogbouo de Gampa est un exemple vivant de l'héritage Manon. Photo: Jean Baptiste Koulemou



## À propos de ce rapport

Ce chapitre fait partie du rapport 2021 sur les territoires de vie, composé d'analyses locales, nationales, régionales et mondiales des aires et des territoires conservés par les Peuples Autochtones et les communautés locales (parfois nommées "APACs" ou "territoires de vie"). Le rapport s'inscrit dans un processus continu, visant à développer la base de connaissances disponibles sur les territoires de vie, afin de soutenir les priorités auto-déterminées des Peuples Autochtones et des communautés locales. Il a été réalisé par le Consortium APAC avec le soutien de plusieurs partenaires.

Consortium APAC. 2021. Territoires de vie: Rapport 2021. Consortium APAC: international. Disponible sur : [report.territoriesoflife.org](http://report.territoriesoflife.org).

## À propos du Consortium APAC

Le **Consortium APAC** est une association mondiale à but non lucratif, qui soutient les Peuples Autochtones et les communautés locales qui gouvernent et conservent leurs terres, territoires et eaux collectives. Les organisations Membres du Consortium APAC, ainsi que ses Membres d'Honneur, sont présents dans plus de 80 pays et mènent des actions collectives au niveau local, national, régional et international sur plusieurs axes de travail, notamment la documentation, la préservation et la défense des territoires de vie, de même que les relations intergénérationnelles et la jeunesse.

En savoir plus sur le Consortium APAC :  
[www.iccaconsortium.org](http://www.iccaconsortium.org)

The ICCA  
Consortium

